

MENTION



M

B41858

18/05/2006 L060044482.01

CDO : 1023 Tarif : 801 R

Nom de la Société : **SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A**

Société anonyme

Siège social : 3, Avenue Pasteur L- 2311 Luxembourg

N° du Registre de Commerce : B - 41.858

Le Bilan au 31.12.2005

enregistré à Luxembourg-Sociétés le 18/05/06 .

référence : LSO BQ 103665


a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg

le 16/05/06

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Lieu et date

Signature


S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur

CDD :1023



B41858

18/05/2006 L060044482.02

CDO : 1023 Tarif : 801 R

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.
Société Anonyme
Rapport au 31 décembre 2005

Siège social

3, Avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg

Administrateurs

Norbert SCHMITZ, Luxembourg
S.G.A. SERVICES S.A., Luxembourg
FMS SERVICES S.A., Luxembourg

Commissaire aux comptes

Eric HERREMANS
Luxembourg

Registre de commerce

RC No: B 41.858
Constituée le 5 novembre 1992

Luxembourg, le 25 avril 2006

Pour la société


S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.

Société Anonyme

BILAN au 31/12/2005 en EUR

Constitution en date du 5 novembre 1992 pardevant Maître KESSELER Francis, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C 40 du 28 janvier 1993. Augmentation de capital en date du 24 décembre 1992 pardevant Maître KESSELER Francis, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Recueil Spécial du Mémorial C 139 du 31 mars 1993

ACTIF	2005	2004	PASSIF	2005	2004
A. Capital souscrit non versé			A. Capitaux propres		
I. Capital souscrit non appelé	-	-	I. Capital souscrit	5,522,500.00	5,522,500.00
II. Capital souscrit appelé et non versé	-	-	II. Primes d'émission	-	-
B. Frais d'établissement			III. Réserve de réévaluation	-	-
			IV. Réserves	6,655.35	5,885.35
C. Actif immobilisé			1. réserve légale	-	-
I. Immobilisations incorporelles	-	-	2. réserve pour parts	-	-
II. Immobilisations corporelles	-	-	3. réserve statutaire	-	-
III. Immobilisations financières	5,487,615.80	5,487,615.80	4. autres réserves	-	-
D. Actif circulant			V. Résultats reportés	120,644.95	106,025.35
I. Stocks	-	-	VI. Résultat de l'exercice	611,180.70	15,389.60
II. Créances			VII. Subventions d'investissement en capital	-	-
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	-	7.17	VIII. Plus-values immunisées	-	-
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	-	-	A. bis Dettes subordonnées	-	-
III. Valeurs mobilières	556,759.62	-	B. Provisions pour risques et charges	-	-
IV. Avoir en banques, CCP, chèques etc.	217,020.47	177,591.20	C. Dettes		
E. Comptes de régularisation			a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	414.89	15,413.87
			b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	-	-
TOTAL	<u>6,261,395.89</u>	<u>5,665,214.17</u>	D. Comptes de régularisation	-	-
			TOTAL	<u>6,261,395.89</u>	<u>5,665,214.17</u>

AFFECTATION DU RESULTAT : RESERVE LEGALE : EUR 30,559.04 – REPORT : EUR 701,266.61

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.
COMPTES DE PERTES ET PROFITS
au 31/12/2005 en EUR

CHARGES	2005	2004	PRODUITS	2005	2004
1. Charges brutes	-	-	1. Produits bruts	-	-
2. Frais de personnel	-	-	2. Produits de participations	624,607.20	24,984.29
a) Salaires et traitements	-	-	a) provenant d'entreprises liées	-	-
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements	-	-	b) autres produits de participations	-	-
c) Pensions et complémentaires	-	-	3. Produits d'autres valeurs mobilières et de créances de l'actif immobilisé	-	-
d) Autres charges sociales	-	-	a) provenant d'entreprises liées	-	-
3.a) Corrections de valeur sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	-	b) autres produits	-	-
b) Corrections de valeurs sur élément de l'actif circulant	2,948.49	-	4. Autres intérêts et produits assimilés	-	-
a) provenant d'entreprises liées	-	-	a) provenant d'entreprises liées	-	-
b) autres intérêts et charges	1,714.32	-	b) autres intérêts et produits assimilés	2,979.22	2,298.28
4. Autres charges d'exploitation	10,931.99	10,814.42	5. Produits exceptionnels	-	2.02
5. Corrections de valeur sur immobilisations financières et sur valeurs mobilières faisant partie de l'actif circulant	-	-			
6. Intérêts et charges assimilées	-	-			
a) concernant des entreprises liées	-	-			
b) autres intérêts et charges	1,714.32	91.26			
7. Charges exceptionnelles	-	-			
8. Impôts sur le résultat	-	-			
9. Autres impôts	810.92	989.31			
10. Résultat de l'exercice	611,180.70	15,389.60	6. Résultat de l'exercice	-	-
TOTAL	627,586.42	27,284.59	TOTAL	627,586.42	27,284.59

SCHEFFER PARTICIPATIONS S.A.

3, Avenue Pasteur
L-2311 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 41.858

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2005

NOTE 1 - Généralités

La société a été constituée en date du 5 novembre 1992 par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, acte publié au Mémorial C N° 40 du 28 janvier 1993.

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères ; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces ; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties ; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

NOTE 2 - Principes, règles et méthodes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en Euro (EUR). Le bilan et le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise.

Tous les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur la base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes, les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis de façon linéaire sur une période de cinq ans.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur prix d'acquisition. Des corrections de valeur sont comptabilisées lors de la constatation d'une dépréciation importante et durable par rapport à la valeur comptable. Une reprise de correction de valeur est effectuée lorsque les raisons qui ont motivé une telle correction de valeur ne la justifient plus.

A la date de clôture, le prix d'acquisition des immobilisations financières exprimé dans une autre devise que la devise du bilan reste converti sur la base du cours de change du jour de la transaction.

Evaluation des créances

Les créances sont valorisées au prix d'acquisition. Une correction de valeur est appliquée au cas où elles apparaissent douteuses ou irrécupérables.

Evaluation des valeurs mobilières

Le prix de revient des valeurs mobilières est calculé selon la méthode du prix moyen pondéré. Des corrections de valeur sont appliquées individuellement dans le cas où la valeur estimée de réalisation (prix de marché) est inférieure au prix d'acquisition.

Provision pour risques et charges

Les corrections pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

NOTE 3 - Immobilisations financières

N'étant pas en possession des états financiers au 31/12/2005 de la société participée lors de la clôture des présents comptes annuels, la valeur de leurs fonds propres est indiquée sur la base des états financiers de l'exercice 31/12/2004. Toute personne, intéressée par les comptes annuels au 31/12/2005 de la société participée, pourra s'adresser ultérieurement au siège social de la société afin de pouvoir en disposer.

Dénomination, siège	% détenu	Capitaux propres en EUR (*)	Résultat de l'exercice en EUR	Dernier arrêté
GRUPE ARNAULT S.A. (EUR) 41, Avenue Montaigne 75008 Paris France	5.51%	626,118,000	363,385,000	31/12/2004

* y compris le résultat de l'exercice.

Les immobilisations financières sont constituées par des participations ayant le caractère de long terme acquises par la société.

	2005	2004
	EUR	EUR
Prix d'acquisition, au début de l'exercice	5,487,615.80	5,487,615.80
Entrées au cours de l'exercice	-	-
Sorties au cours de l'exercice	-	-
	-----	-----
Prix d'acquisition, à la fin de l'exercice	5,487,615.80	5,487,615.80
Valeur nette comptable, à la fin de l'exercice	5,487,615.80	5,487,615.80

NOTE 4 - Valeurs mobilières

	2005	2004
	EUR	EUR
Coût historique clôture	559,708.11	-
Correction de valeur	(2,948.49)	-
Valeur comptable	556,759.62	-

Au 31 décembre 2005, la valeur de marché s'élève à EUR 556,759.62
Les corrections de valeur de l'exercice s'élèvent à EUR (2,948.49).

NOTE 5 - Capitaux propres**Capital souscrit**

Au 31 décembre 2005, le capital de la société est de EUR 5,522,500.00 représenté par 151,500 actions sans désignation de valeur nominale.

Réserve légale

Il doit être fait annuellement sur les bénéfices nets, après absorption des pertes reportées éventuelles, un prélèvement de 5% à affecter à la réserve légale. Le prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint 10% du capital social. La réserve ne peut pas être distribuée.

NOTE 6 - Statut fiscal

La société est soumise au Luxembourg aux réglementations fiscales applicables à toutes sociétés commerciales.

NOTE 7 - Personnel

La société n'a pas employé de personnel au cours de l'exercice

NOTE 9 - Impôt sur le résultat - Dettes

Exprimé en EUR	Total
Provision IF 2004 à payer	168.97
Provision IF 2005 à payer	245.92

Enregistré à Luxembourg – Sociétés,

Le 12 MAI 2006

Référence: LSO BQ / 03665

Reçu (€):

Droit d'Enregistrement: 12.-€

Droit de timbre: 14.-€

Total: 26.-€

Le Receveur,

